

Nouveauté



Appel de projets spécial sur la réussite éducative et la formation

**100 000\$
à attribuer**

**Déposez vos projets entre le 1er mai
et le 24 juin 2022**

Aux organismes et entreprises souhaitant déposer une demande d'aide financière pour réaliser un projet structurant visant à supporter le milieu éducatif.



Votre projet ne cadre pas avec la réussite éducative et la formation? Soyez rassurés, celui-ci peut être déposé tout au long de l'année via notre programme régulier d'aide financière. Plus de détails au www.desjardins.com/caissechaudiere



1 Mission du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)

La mission du FADM est de soutenir les initiatives structurantes de la communauté dans laquelle la Caisse évolue. Par projets structurants, nous entendons qu'ils relient différents acteurs autour d'un objectif commun et qu'ils présentent des impacts à long terme au sein de la communauté.

2 Orientation de cet appel de projets spécial

Soucieuse de faire une différence au sein de sa communauté, la Caisse Desjardins de la Chaudière a réalisé, en 2021, une consultation de ses membres et de ses partenaires, et cela, dans le but d'identifier ses priorités d'investissement. À la suite de cette consultation, la Caisse propose un appel de projets spécial en provenance de son FADM. Un budget distinct de 100 000\$ est alors réservé aux projets portant sur la réussite éducative et la formation. À cet effet, elle invite les organismes et entreprises qui poursuivent une mission sociale à déposer un projet structurant pour la communauté.

3 Critères de sélection

- Le projet doit être en lien avec la réussite éducative ou la formation;
- Le projet doit se dérouler sur le territoire de la Caisse;
- Le projet doit être structurant;
- Les retombées du projet devront être au profit de la communauté;
- Le budget total du projet devra être de 25 000\$ et +;
- Le projet doit présenter des impacts à long terme dans la communauté;
- Les organismes/entreprises sont invités à collaborer ensemble afin de mettre en place un projet commun;
- Les organismes/entreprises identifient clairement la portée visée par le projet;
- Les organismes/entreprises doivent démontrer la viabilité du projet à l'aide d'un montage financier.

4 Pour déposer votre projet

Veillez soumettre tous documents nécessaires à l'analyse de votre projet et qui répondent aux éléments suivants*:

- Présenter le projet en lien avec la réussite éducative ou la formation;
- Présenter l'échéancier du projet;
- Présenter chacun des partenaires du projet;
- Préciser le montant demandé à Desjardins;
- Joindre si requis une résolution de chaque partenaire les autorisant à s'engager dans le projet;
- Joindre les états financiers de chacun des partenaires;
- Satisfaire chacun des critères de sélection.

Pour soumettre un projet, pour toute question ou pour obtenir de l'accompagnement, veuillez communiquer avec :

Mélanie Couture, Conseillère en communication et vie associative

melanie.h.couture@desjardins.com

418 839-8819, poste 7192267

*Il n'est pas nécessaire de compléter le formulaire d'aide financière de la Caisse pour cet appel de projets.